



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 111517

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la formation du contingent français de la FINUL II, envoyé au Sud-Liban, dans le cadre de la décision de l'ONU. En effet, dans la complexité du dossier du Proche-Orient, il pourrait s'avérer indispensable que les soldats français affectés à la FINUL II puissent recevoir une information spécifique sur l'histoire de cette région, comme sur l'actualité géostratégique, qui voit le lancement régulier de fusées dévastatrices par le Hezbollah sur les populations civiles israéliennes, situées au nord de ce pays. Les déclarations parfois contradictoires et quelque peu intempestives de la haute hiérarchie militaire, présente sur place, réclament un juste équilibre qui ne ferait pas passer, a priori, une des parties, comme une « force d'agression » (pour reprendre malheureusement un terme qui a pu être utilisé par le commandement militaire de la FINUL I), la sécurité de l'État d'Israël et de ses populations civiles ne devant pas être un paramètre méconnu ou ignoré des soldats français de la FINUL. Il lui demande donc de lui préciser la position française sur ce dossier.

Texte de la réponse

Avant une projection en opération extérieure, toute unité de l'armée de terre suit systématiquement une mise en condition opérationnelle qui s'articule autour de trois axes : la préparation spécifique de l'engagement, qui comprend une sensibilisation aux spécificités du théâtre d'opération (géographie, culture...), une présentation de la situation tactique, la prise en compte de la mission et l'acquisition des procédures et savoir-faire particuliers à celle-ci. La sensibilisation aux spécificités du théâtre d'opération est assurée par la direction du renseignement militaire (DRM) et par l'École militaire de spécialisation sur l'outre-mer et l'étranger (EMSOME), qui s'appuie sur des monographies nationales régulièrement remises à jour et sur l'expérience des instructeurs ayant servi ou séjourné dans les pays qu'ils présentent ; l'entraînement des postes de commandement au centre de préparation des forces, avec l'organisation de conférences préparatoires et une mise en situation face à des cas concrets ; le contrôle des savoir-faire tactiques et techniques des unités projetées. S'agissant plus particulièrement des forces déployées au Liban, les militaires français sont présents dans ce pays depuis 1978, dans le cadre de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Les forces armées françaises possèdent une solide expérience de la situation dans cette région du Proche-Orient, et leur savoir-faire ainsi que leur impartialité sont unanimement reconnus par les parties prenantes au conflit, mais également par l'ensemble de la communauté internationale, qui a, à cet égard, sollicité un accroissement de la participation française à la FINUL II « renforcée » après les événements de l'été 2006. Dans la mesure où les nouveaux éléments français ont été projetés au Liban moins de trois semaines après la décision de la France de renforcer sa composante militaire dans le cadre de la FINUL II, leur mise en condition opérationnelle a été réduite au strict nécessaire. La mise en condition opérationnelle de la relève du bataillon français s'est effectuée dans son intégralité de novembre 2006 à janvier 2007.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111517

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12318

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4468